

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-23-1460 du 14/12/2023**

Arrêté du 30 novembre 2023

ARRÊTÉ PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS,  
À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2024 - PREMIER SEMESTRE

**Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte changement de situation d'administrateurs des Finances publiques adjoints, à la Direction générale des Finances publiques, année 2024 - premier semestre.

Date d'application : 01/01/2024

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS, À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2024 - 1<sup>ER</sup> SEMESTRE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS,  
À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, ANNÉE 2024 - 1<sup>ER</sup> SEMESTRE**



**ARRÊTÉ**

portant changement de situation d'administrateurs des Finances publiques adjoints,  
à la Direction générale des Finances publiques, année 2024 - 1<sup>er</sup> semestre

**LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006 modifié, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;
- Vu le décret n° 2017-1392 du 21 septembre 2017 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu l'arrêté du 8 novembre 2023 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la Direction générale des Finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article 1** : Au terme de leur détachement dans le statut d'emploi de chef de service comptable, la situation des cadres dont les noms suivent est modifiée, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

Identification			Ancienne Situation		Nouvelle situation			
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Ancienne affectation	Niveau de détachement	Nouvelle affectation	CSRH	Grade-Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
CHETRIT	BERNARD	000002304776	DDFiP ALPES-MARITIMES C1 - SIE NICE-ET-VALLÉE	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie, 3 <sup>ème</sup> chevron	DDFiP ALPES-MARITIMES EMPLOI ADMINISTRATIF	34	AFIPA échelon 6 01/01/2009	01/01/2024
TILMANT	MICHELE	000002295729	DDFiP HAUTS-DE-SEINE C1 - SIP SEVRES	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie, 3 <sup>ème</sup> chevron	DDFiP HAUTS-DE-SEINE EMPLOI ADMINISTRATIF	62	AFIPA échelon 6 01/01/2008	01/04/2024

**Article 2** : Au terme de leur détachement dans le statut d'emploi de chef de service comptable administratif, la situation des cadres dont les noms suivent est modifiée, conformément aux indications figurant au tableau ci-après :

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation			
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Ancienne affectation	Niveau de détachement	Nouvelle affectation	CSRH	Grade-Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
BLANCHO	STÉPHANE	000002298009	DDFiP CALVADOS EMPLOI ADMINISTRATIF	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie – Administratif, 3 <sup>ème</sup> chevron	DDFiP CALVADOS EMPLOI ADMINISTRATIF	22	AFIPA échelon 6 16/01/2013	01/06/2024
JEANNIN	VALÉRY	000002298279	DRFiP CÔTE-D'OR EMPLOI ADMINISTRATIF	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie – Administratif, 3 <sup>ème</sup> chevron	DRFiP CÔTE-D'OR EMPLOI ADMINISTRATIF	57	AFIPA échelon 6 16/12/2011	01/06/2024
DIEUDONNÉ	BRIGITTE	000002283444	DDFiP ISÈRE EMPLOI ADMINISTRATIF	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie – Administratif, 3 <sup>ème</sup> chevron	DDFiP ISÈRE EMPLOI ADMINISTRATIF	42	AFIPA échelon 6 01/12/2004	01/06/2024
COMBESCOT	ISABELLE	000002313819	DDFiP VAL-DE-MARNE EMPLOI ADMINISTRATIF	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie – Administratif, 3 <sup>ème</sup> chevron	DDFiP VAL-DE-MARNE EMPLOI ADMINISTRATIF	59	AFIPA échelon 6 16/04/2010	01/06/2024

Identification			Ancienne situation		Nouvelle situation			
Nom	Prénom	Matricule SIRHIUS	Ancienne affectation	Niveau de détachement	Nouvelle affectation	CSRH	Grade-Échelon Date de prise de rang	Date d'effet
CARPENTIER	ISABELLE	000002304865	DINR EMPLOI ADMINISTRATIF	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie – Administratif, 3 <sup>ème</sup> chevron	DINR EMPLOI ADMINISTRATIF	SARH	AFIPA échelon 6 16/03/2011	01/06/2024
BARON	PASCAL	000002304684	DIRCOFI CENTRE-OUEST EMPLOI ADMINISTRATIF	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie – Administratif, 3 <sup>ème</sup> chevron	DIRCOFI CENTRE-OUEST EMPLOI ADMINISTRATIF	22	AFIPA échelon 6 01/11/2012	01/06/2024
BETOURNE	ALAIN	000002297005	DIRCOFI NORD EMPLOI ADMINISTRATIF	Chef de service comptable de 3 <sup>ème</sup> catégorie – Administratif, 3 <sup>ème</sup> chevron	DIRCOFI NORD EMPLOI ADMINISTRATIF	59	AFIPA échelon 6 01/02/2015	01/06/2024

**Article 3 :** Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;

- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du code de justice administratif, dans un délai de 2 mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 30 NOVEMBRE 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION

L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE

RESPONSABLE DU SECTEUR MOBILITÉ INTERNE DES A+

BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756